



© Lukasz Sokol

## Fascinantes images d'oiseaux

*La Station ornithologique suisse de Sempach souhaite communiquer son enthousiasme pour la gent ailée. Faire connaître le monde des oiseaux au grand public est un de nos buts, et acquérir son soutien est déterminant pour notre travail. Plus les oiseaux éveillent l'intérêt du public, plus nos efforts de protection des espèces menacées ont des chances d'aboutir.*

La fascination qu'exercent les oiseaux se communique parfaitement à travers la photographie. Des images qui montrent la somptuosité de leur plumage, des images qui illustrent leurs apparences les plus variées, du cygne au délicat roitelet huppé, des images qui nous font découvrir la diversité de leurs comportements et qui nous font vivre leurs acrobaties.

Le concours photo est organisé par la Station ornithologique suisse de Sempach avec le soutien de notre partenaire principal Canon (Suisse) SA, des partenaires de catégorie Nikon Europe B.V., OM Digital Solutions GmbH et Sony Europe B.V. ainsi que d'autres partenaires.

Nous adressons également nos plus vifs remerciements à tous les autres partenaires qui soutiennent le concours en sponsorisant les prix.



# Concours photo 2024 de la Station ornithologique suisse de Sempach

## Organisateurs

Le concours photo est organisé par la Station ornithologique suisse de Sempach avec le soutien de notre partenaire principal Canon (Suisse) SA, des partenaires de catégorie Nikon Europe B.V., OM Digital Solutions GmbH et Sony Europe B.V. ainsi que d'autres partenaires.

## Objectifs du concours

Ce concours a pour but de mettre en valeur la beauté des oiseaux, de montrer la fascination qu'ils exercent et de promouvoir l'engagement en faveur de la nature et de l'avifaune par le biais de photographies de qualité.

## Déroulement

Les participant(e)s peuvent déposer en ligne jusqu'à dix photos par catégorie durant le mois de mai 2024. En juin, le jury choisira une présélection et en sollicitera les fichiers RAW ou JPG originaux. Lors de la séance du jury qui aura lieu en septembre, un grand vainqueur ainsi que trois images gagnantes par catégorie seront choisis parmi les images présélectionnées.

## Les catégories

- » Catégorie 1 « Général »  
Cette catégorie est ouverte aux photos d'oiseaux de tous genres.
- » Catégorie 2 « Emotion »  
Des images qui dévoilent la beauté des oiseaux. Des ambiances et des sujets qui déclenchent des émotions.
- » Catégorie 3 « Action »  
Des images qui font découvrir de façon impressionnante les différents comportements et mouvements des oiseaux.
- » Catégorie 4 « Jeunesse »  
Les photographes de 20 ans et moins à la date de clôture (31.05.2024) peuvent choisir de participer dans la catégorie « Jeunesse », et/ou dans les trois autres catégories.

## Exigences envers les fichiers photo

- » Images soumises : doivent présenter au moins 1400 pixels sur leur plus long côté.
- » Images originales : les cadrages choisis doivent présenter au moins 4000 pixels sur leur plus long côté, 3000 pixels pour les images carrées. Ceci sans nouveau calcul des données numériques.
- » Traitement des images : transformations autorisées selon les conditions de participation.

## Les dates clés

- » 1-31 mai 2024 : dépôt en ligne des images sous <https://photo.vogelwarte.ch/>
- » 14 juillet 2024 : demande par e-mail des fichiers RAW ou JPG originaux (seulement pour les images présélectionnées)
- » 15 août 2024 : date limite des envois des fichiers RAW ou JPG originaux (seulement pour les images présélectionnées)
- » October 2024 : notification des vainqueurs

## Droits d'auteur

Les droits photographiques liés aux photos téléchargées sont obligatoirement attachés à leur auteur. En participant à ce concours, les participant(e)s certifient être les seul(e)s auteurs des images et que les images sont libres de droits appartenant à des tiers.

## Jury

- » Marcel Burkhardt, ornithologue et chef de projet, Station ornithologique suisse
- » Flurin Leugger, Photographe de la nature
- » Marc Zahnd, membre du comité de Naturfotografen Schweiz
- » Martin Wieser, Segment Development Manager DACH, Canon Deutschland GmbH
- » Pierre-André Perrin, membre du comité de Association suisse des photographes et cinéastes naturalistes



## Les prix

### Grand vainqueur, partenaire principal : Canon (Suisse) SA

Canon EOS R6 Mark II et RF 100–500mm F4,5–7,1 L IS USM d'une valeur de CHF 5498.– (Sponsor: Canon (Schweiz) AG)

### Catégorie «Général», partenaire de catégorie : Sony Europe B.V.

1<sup>ère</sup> place Sony A6700 et E 70–350 mm F4,5–6,3 G OSS d'une valeur de CHF 2600.– (Sponsor: Sony Europe B.V.)

2<sup>ème</sup> place Sac à dos Lowepro Pro Trekker BP 650 d'une valeur de CHF 490.– (Sponsor: Lowepro)  
Bon d'achat P&M PHOTO MEDIA Luzern d'une valeur de CHF 200.– (Sponsor: P&M PHOTO MEDIA)

3<sup>ème</sup> place Manfrotto Befree GT XPRO Alu d'une valeur de CHF 320.– (Sponsor: Light + Byte AG)  
Bon d'achat Foto Video Zumstein d'une valeur de CHF 100.– (Sponsor: Foto Video Zumstein)

### Catégorie «Emotion», partenaire de catégorie : OM Digital Solutions GmbH

1<sup>ère</sup> place OM-1 Mark II et M.Zuiko Digital ED 150–600mm F5,0–6,3 IS d'une valeur de CHF 5097.– (Sponsor: OM Digital Solutions GmbH)

2<sup>ème</sup> place Spektiv Celestron Trailseeker 100 mm d'une valeur de CHF 650.– (Sponsor: Celestron)  
Bon d'achat P&M PHOTO MEDIA Luzern d'une valeur de CHF 200.– (Sponsor: P&M PHOTO MEDIA)

3<sup>ème</sup> place Sac à dos Wandrd PRVKE 31 litre, Photo Bundle, Blue d'une valeur de CHF 389.– (Sponsor: Light + Byte AG)  
Bon d'achat Foto Video Zumstein d'une valeur de CHF 100.– (Sponsor: Foto Video Zumstein)

### Catégorie «Action», partenaire de catégorie : Canon (Schweiz) AG

1<sup>ère</sup> place Canon EOS R7 et RF 100–400mm F5,6–8 IS USM d'une valeur de CHF 2018.– (Sponsor: Canon (Schweiz) AG)

2<sup>ème</sup> place Jumelles Canon 10x30 IS II d'une valeur de CHF 499.– (Sponsor: Lowepro)  
Bon d'achat Foto Video Zumstein d'une valeur de CHF 100.– (Sponsor: Foto Video Zumstein)

3<sup>ème</sup> place Cartes mémoire Angelbird AVpro SD Card 512 GB, V60 UHS-II, pack de deux d'une valeur de CHF 289.– (Sponsor: Light + Byte AG)

### Catégorie «Jugend», partenaire de catégorie : Nikon Europe B.V.

1<sup>ère</sup> place Équipement photographique Nikon d'une valeur de CHF 3500.– (Sponsor: Nikon Europe B.V.)

2<sup>ème</sup> place Jumelles Nikon Monarch HG 10x42 d'une valeur de CHF 1149.– (Sponsor: Nikon Europe B.V.)  
3<sup>ème</sup> place Bon d'achat P&M PHOTO MEDIA Luzern d'une valeur de CHF 200.– (Sponsor: P&M PHOTO MEDIA)

Les prix de mars 2024 sont sous réserve de changements de modèle ou de prix.

### Contact

- » Toutes les demandes sont traitées via l'adresse e-mail [photo@vogelwarte.ch](mailto:photo@vogelwarte.ch). Le contact avec les participant(e)s s'effectue également par le biais de cette adresse. Les participant(e)s font eux-mêmes en sorte que cette adresse e-mail ne soit pas bloquée par des barrières de sécurité et des filtres anti-spam.
- » Les questions ne sont pas répondues par voie téléphonique.



## Conditions de participation

### Participation

- » Les inscriptions se font sur le site <https://photo.vogelwarte.ch>. Les images ne peuvent être soumises qu'en ligne, par le biais d'un compte personnel.
- » Le concours de la Station ornithologique 2024 est ouvert à tout(e) photographe amateur ou professionnel(le) domicilié(e) en Europe. En sont exclus : les membres du personnel de la Station ornithologique suisse de Sempach, de Canon (Suisse) SA ainsi que ceux des autres sponsors.

### Soumission des images

- » Seules les photos prises avec un appareil numérique sont autorisées
- » Les photos ne peuvent être téléchargées qu'en ligne, à l'adresse <https://photo.vogelwarte.ch>.
- » Les participant(e)s peuvent déposer en ligne jusqu'à dix photos par catégorie.
- » Chaque image ne peut être soumise qu'une seule fois à un concours photo de la Station ornithologique.
- » Les images peuvent être recadrées, mais la taille minimale des photos haute résolution doit présenter au moins 4000 pixels sur le côté le plus long, 3000 pixels pour les images carrées. Ceci sans nouveau calcul des données numériques.
- » Taille minimale des images soumises : au moins 1400 pixels sur leur plus long côté
- » Les proportions doivent correspondre aux formats courants 3:2, 4:3, 1:1 ou 16:9
- » Format des fichiers : ne sont admises que des photos de format JPG de qualité supérieure et dans l'espace de travail Adobe-RGB ou sRGB.
- » Les photographies d'oiseaux en captivité (animaux domestiques, d'élevage ou de zoo) ne sont pas autorisées.
- » Seules sont autorisées les espèces d'oiseaux dont la présence en Suisse a été attestée. La liste d'espèces publiée sous <http://photo.vogelwarte.ch> est exhaustive.
- » Les participants s'engagent à respecter les consignes de protection en vigueur relatives à certaines zones et aux animaux qui y vivent. La protection des oiseaux et de leur habitat bénéficie d'une priorité absolue. Il convient en particulier de veiller à ne pas déranger les oiseaux nicheurs. Les indications figurant dans le document « Photographie ornithologique responsable » font partie intégrante des conditions de participation. Les photos prises de toute évidence à l'encontre de ces principes seront exclues. La Station ornithologique suisse se réserve le droit d'exclure du concours les photographes contrevenants.
- » Les données IPTC (dans Adobe Photoshop : Fichier – Informations) doivent contenir les données les plus complètes possibles sur les contacts de l'auteur de la photo.
- » Les fichiers doivent être marqués avec le numéro de catégorie (C1, C2, C3) et doivent être identifiés selon le schéma suivant:
  - » Nom\_Prénom\_Espèce\_Lieu\_Pays
  - » Exemple: Dupont\_Jean\_Cigogne\_Yverdon\_Suisse
- » Pour toutes les photographies présélectionnées par le jury, les photos pleine résolution retouchées ainsi que les photos originales non retouchées devront être présentées en guise de preuve de leur authenticité. Un court texte sur les conditions de prise de vue devra également être fourni.
- » Si les données originales ne sont pas fournies à temps, la photographie en question sera exclue.

### Traitement des images

Le jury attend avec impatience des images authentiques et aussi naturelles que possible ! Les images fortement retouchées ne sont pas souhaitées. Les images créées à l'aide d'une intelligence artificielle ne sont en principe pas admises.

- » Sont autorisées les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que l'élimination de bruits et les petits travaux de nettoyage (taches sur le capteur), pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.
- » Les transformations noir-blanc sont acceptées.
- » Il est interdit d'ajouter ou de supprimer des éléments de la photographie, et d'utiliser des filtres couleurs ou artistiques.
- » Ne sont pas autorisés : les photos à gamme dynamique élevée (HDR), les photos panoramiques, les photos avec extension de la profondeur focale, les éclairages multi-expositions et les montages photographiques.



### Droits d'auteur et d'utilisation

Les droits photographiques liés aux photos téléchargées sont obligatoirement attachés à leur auteur. En participant à ce concours, les participant(e)s certifient être les seul(e)s auteurs des images et que les images sont libres de droits appartenant à des tiers. Les participant(e)s sont responsables de tout dommage lié aux violations des droits d'auteur et d'utilisation ou à l'absence d'éventuelles autorisations.

Les photos présélectionnées ainsi que les photos gagnantes restent gratuitement à la disposition de la Station ornithologique de Sempach pour toutes les activités liées à son concours photo. Ces droits d'utilisation comprennent en particulier la publication de photos sur internet et dans des expositions, la publication de livres et la couverture médiatique du concours ainsi que d'autres activités de promotion. La Station ornithologique suisse peut céder ses droits d'utilisation à des tiers.

### Dispositions finales

Les images ne correspondant pas aux conditions du concours en sont exclues. En cas de doute, le jury tranche. En participant au concours, les photographes acceptent les conditions de participation et renoncent à toute voie de recours.

Les coordonnées de contact des photographes dont les images sont présélectionnées peuvent être transmises à Canon (Suisse) SA et aux sponsors de catégorie.

Les décisions du jury sont irrévocables. Aucune correspondance ne sera échangée.

---

Partenaire principal et partenaire de catégorie :



---

Partenaires de catégorie :



---

Partenaires :



---

Partenaires médias :

